



Dimanche 10 mars un chat a encore été empoisonné rue des Carrassiers. C'était un brave chat qui avait connu une vie difficile puisque déjà abandonné pas des inconscients. Il est mort dans d'atroces souffrances tué par des lâches qui l'ont empoisonné (lui gentil et castré qui ne gênait personne).

Même histoire la semaine dernière au Pigeonnier, mais cette fois le chat a été autopsié par un vétérinaire qui a fourni une attestation d'empoisonnement. C'est l'élément qui nous manquait pour déposer une plainte auprès de la gendarmerie (copie à la mairie et à la SPA); nous ne lâcherons rien.

Vous êtes nombreux à avoir apporté vos témoignages et à vous inquiéter de ces comportements minables... mais aussi à vous émouvoir de ce qu'il pourrait arriver à vos animaux domestiques et peut-être même à vos enfants s'ils touchaient ou avalaient ces poisons.

Les haineux de la gent féline en ont-ils conscience ? Se sont-ils posé la question des «dommages collatéraux» qui feraient d'eux de véritables assassins ?

En attendant, nous sommes très vigilants, soyez en sûrs !

Les Chats Libres

La Mairie

MALTRAITANCE ANIMALE QUELLES SANCTIONS ?

Mauvais traitement

Absence de soins, privation de nourriture...

→ **750€ d'amende**

Abandon, sévices graves ou actes de cruauté

→ 2 ans d'emprisonnement

→ 30 000€ d'amende

Atteinte à la vie ou intégrité

→ **450€ d'amende** (maladresse...)

→ **1500€ d'amende** (maltraitance intentionnelle)

